



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 104297

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la précarité préoccupante de certains salariés de Radio France et la réduction annoncée des moyens humains des radios locales de France Bleu. Il semblerait qu'il soit prévu de réduire le budget réservé aux pigistes et aux titulaires de CDD des rédactions de France Bleu de 10 à 25 %. C'est sous couvert de la réduction du nombre d'emplois précaires qu'on décide de réduire la voilure rédactionnelle des radios locales. Radio France avait ainsi signé un accord louable en 2005 avec les principaux syndicats de journalistes pour embaucher 54 CDD en CDI d'ici 2008. Certes, aujourd'hui trente journalistes viennent d'être embauchés, pourtant cette avancée est dénaturée par ces coupes claires dans les budgets, décidées sans aucune concertation. Ces économies vont bouleverser la couverture de l'actualité régionale. 25 % des budgets piges et CDD sont l'équivalent d'une quinzaine de semaine de travail et représentent de 200 à 300 reportages par an de moins dans une radio locale. Le recours abusif à un système organisé de jeunes journalistes précaires était forcément très bon marché mais n'est plus acceptable. Il faut régulariser les salariés précaires, mais cela ne saurait passer par la diminution des moyens humains des 42 locales du réseau France Bleu. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour lutter contre cette précarité tout en garantissant dans le même temps les moyens humains indispensables au bon fonctionnement des radios locales.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de 45 postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, 30 journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, 10 intégrations étant prévues pour 2007 et 5 pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits précaires au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104297

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9708

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10590